



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 72878

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sur l'organisation par les agences de voyage de séjours dans des pays où les droits des travailleurs ne sont pas respectés. Travail des enfants, exploitation des femmes, conditions abusives ou dangereuses sont le lot du travail d'un grand nombre d'individus dans le monde. Or les brochures distribuées par les agences de voyage qui organisent des séjours dans ces pays éludent cette triste réalité. La France qui soutient l'importante convention de l'OIT en la matière doit compléter son engagement par des mesures pragmatiques. La création d'un label éthique distinguant les pays respectant les droits des travailleurs de ceux qui les exploitent irait dans ce sens et permettrait également de promouvoir les formes d'économie solidaire. Il lui demande de lui indiquer dans quelle mesure un tel dispositif pourrait être mis en place.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72878

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie solidaire

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 819